

DÉPARTEMENT DU
PUY DE DÔME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023
N° 2023.02.01**

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le mercredi 29 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 22 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Guy PICARLE, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Hervé GRANDJEAN,

Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Aicha GASSER, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Cristina MESLET, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Damien PESSOT, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Christine LECHEVALLIER représentée par Christian DURANTIN
Martine MEZONNET représentée par Francis GAUMY
Philippe ROCHETTE représenté par Michel PREAU
Marie-Laure LANCIAUX représentée par Olivier DEVISE

Absente non représentée :

Mme Dominique MOLLE

Yaëlle MATHIEU-PEGART a été nommée secrétaire de séance.

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES VERSEES EN 2022

La loi n°2019/1461 du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en son article 93, codifié à l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit : « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Conformément à cet article vous trouverez en annexe la liste des montants bruts des indemnités perçus au titre de l'année 2022 par les élus siégeant au conseil municipal et celle des élus ayant siégé au conseil municipal.

**Etat présentant les indemnités perçues au titre de l'année 2022 par les élus
siégeant au Conseil Municipal**

IDENTITE ELU	MONTANT BRUT ANNUEL INDEMNITES 2022 COMMUNE DE BEAUMONT	MONTANT BRUT ANNUEL INDEMNITES 2022 CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
ANDAN Agnès	1833,12€	
BAZIN Aurélien	5132,75€	
BERTHEOL Valérie	1833,12€	
BOHATIER Josiane	1833,12€	
COGNERAS Jean-Pierre	2028,29€	
CUZIN Jean-Paul	25668,12€	
DAMBRUN Nadine	8077,32€	
DEVISE Olivier	1833,12€	
DURANTIN Christian	7645,95€	
FAYE Aline	1833,12€	23744,76€
GAUMY Francis	3799,14€	
GOURBEYRE Vivien	3799,14€	
GRANDJEAN Hervé	3799,14€	
LANCIAUX Marie-Laure	1833,12€	
LECHEVALLIER Christine	8077,32€	
MARION GARDETTE Josiane	3799,14€	
MARTIN Damien	1833,12€	
MASSOUBRE Françoise	1833,12€	
MATHIEU PEGART Yaëlle	7435,54€	
MAUME Jean-François	1833,12€	
MEZONNET MARTINE	8077,32€	
MOLLE Dominique	1833,12€	
NEHEMIE Patrick	11351,82€	2849,34€
PESSOT DAMIEN	2412,08€	
PICARLE Guy	7645,95€	
PREAU Michel	8077,32€	

REMY Patricia	837,94€	
REYROLLE Gilles	3286,94€	
ROCHETTE Philippe	8077,32€	
STABAT ROUSSET Béatrice	3799,14€	
ULRICH François	1833,12€	
VEILHAN Hélène	1833,12€	2849,34€
VIGUES Jean-François	3799,14€	

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour, de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN

